

*Pouvoir d'emprunt—Loi*

Le déficit pèse lourdement sur l'économie canadienne. J'ai été témoin depuis 1980 de nombreux cas tragiques découlant de faillites commerciales et personnelles ainsi que du chômage. L'énormité de la requête prouve que le gouvernement a perdu la boussole, d'autant plus que le budget du 15 février parlait de la nécessité d'emprunter 25.5 milliards. Moins de deux jours plus tard, le gouvernement présentait un projet de loi demandant d'emprunter 29.55 milliards. Pour les gens de Hastings-Frontenac-Lennox et Addington, dont je partage les préoccupations, c'est comme si une personne dont le revenu serait de \$13,740, dépensait \$19,640 en une année. Ce qu'il y a de pire dans l'emprunt de \$5,900 que cette personne doit faire pour combler la différence, ce sont les \$3,900 de cette somme qui servent à payer les intérêts sur une dette antérieure. La dette totale dans ce cas hypothétique passe de \$30,000 à \$36,000. Le citoyen ordinaire ne pourrait jamais gérer ses propres affaires de manière aussi négligente.

• (1730)

J'ai dit tout à l'heure que je ne m'inquiéterais pas autant si je croyais que ces énormes emprunts serviraient aux Canadiens. Cependant, je ne crois pas que ce soit le cas. Il a été démontré que le Programme de projets spéciaux de relance de 2.4 milliards de dollars ne sert que de caisse noire au gouvernement, afin d'assurer sa réélection. Je trouve tout à fait immoral que le gouvernement fédéral décide de laisser pour compte certains chômeurs sous prétexte qu'ils vivent dans telle ou telle région. Voilà qui montre que les prétendues préoccupations du gouvernement au sujet de l'universalité des programmes sociaux ne sont que de la frime.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Roberts) a délibérément sous-estimé le chômage dans le nord de ma circonscription pour empêcher mes concitoyens de profiter de programmes auxquels ils avaient cotisé et auxquels ils avaient droit. Récemment, un certain nombre de municipalités de la région ont fait des instances au ministre et lui ont envoyé la copie des résolutions qu'elles avaient adoptées au sujet de l'assurance-chômage. Le ministre leur a répondu ceci:

D'après le rapport des agents de la Commission, à compter de la mi-octobre 1983, le taux de chômage a diminué à tel point... que l'exemption accordée à ceux qui redemandent des prestations n'est plus applicable.

Puis il a cité un taux de chômage de 9.1 p. 100. Il a qualifié les fluctuations du taux de chômage de la région de simple problème de statistiques en disant qu'il ne savait pas exactement ce qu'il y avait lieu de faire et qu'il était prématuré de vouloir régler ce problème pourtant aussi réel qu'urgent.

Le ministre ne sait peut-être pas exactement à quoi s'en tenir quant au taux de chômage réel, mais les agents de son ministère le savent. Selon les chiffres que m'ont fournis, par écrit, des hauts fonctionnaires de son ministère, le taux de chômage local est de 30 p. 100 et il est de 21 p. 100 pour la région. Une simple vérification auprès du ministère, vérification que le ministre pourrait très bien faire lui aussi, m'a permis de savoir combien de personnes de la région touchent des prestations d'assurance-chômage. Selon les chiffres les plus récents, la localité de Bancroft, qui compte 2,305 habitants, avait 475 prestataires. Cela représente un taux de chômage de 20.6 p. 100 sans compter les écoliers, les personnes âgées ou les mères au foyer dans la population active de ce village. Si nous pensions que la somme considérable que le gouvernement désire emprunter servirait à venir en aide à ces Canadiens

moyens, ce que je ne crois pas, le projet de loi me semblerait moins contestable.

Qu'est-ce que le gouvernement fédéral accomplit en faisant cela aux Canadiens? Beaucoup de mes électeurs me le demandent. Tout d'abord, en sous-estimant à dessein le taux de chômage, il tente de faire paraître la situation meilleure qu'elle ne l'est en réalité. Deuxièmement, lorsque le prétendu taux de chômage glisse en dessous de 11.5 p. 100, la disposition de la loi de l'assurance-chômage permettant de réduire la période d'emploi ouvrant droit aux prestations ne s'applique plus. Cela a pour effet de faire diminuer le montant dépensé par le gouvernement fédéral en prestations d'assurance-chômage, car des travailleurs qui devraient normalement avoir droit aux prestations ne peuvent plus les toucher. Le gouvernement refile le fardeau aux municipalités déjà à court d'argent en alourdissant leurs charges sociales, alourdissant de ce fait le fardeau fiscal de leurs administrés puisqu'il faut augmenter l'impôt foncier pour répondre à ces obligations. Finalement, la région en cause se voit refuser un accès équitable aux programmes d'emploi tels que Canada au travail, RELAIS et les projets spéciaux de création d'emplois, qui sont tous établis en fonction du taux de chômage.

Je crois que le gouvernement devrait chercher des moyens de réduire le déficit au lieu de le sous-estimer sciemment chaque fois qu'il présente ses prévisions. Il faut en arriver à une baisse des déficits si nous voulons que le Canada connaisse une relance durable qui puisse se prolonger jusqu'au siècle prochain. Il est aussi évident que cet énorme déficit aura un effet néfaste sur les petites entreprises qui constituent la première source d'emplois au Canada. Le gouvernement fédéral devrait aider les petites entreprises et non leur nuire.

J'ai été renversé d'apprendre que la Société canadienne des postes allait entrer dans le secteur des achats par catalogue en traitant des commandes pour le compte de la société Consumers Distributing Limited. Rien ne prouve qu'un tel service est nécessaire et cela constitue de la concurrence manifeste et déloyale. La Société canadienne des Postes devrait s'attacher à améliorer la qualité de son service avant de se lancer dans quelque chose de nouveau. Les exploitants de nos boutiques et magasins ont investi beaucoup de temps, d'énergie et d'argent dans leur entreprise et dans leur localité. Leurs impôts contribuent à subventionner la Société canadienne des Postes. Et voici qu'on leur demande de subventionner aussi la concurrence qu'on leur impose.

Comment le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Chrétien) ou le ministre de l'Emploi et de l'Immigration peuvent-ils dire qu'ils appuient la libre entreprise, l'esprit d'initiative et le petit exploitant? Les actes sont plus éloquentes que les paroles. Le socialisme du gouvernement actuel est bien vivant dans l'un et l'autre de ces prétendants au poste de premier ministre. Le projet de loi C-21 est la dernière manifestation de l'incompétence fiscale du gouvernement. Je ne crois pas pour ma part que nous ayons besoin de 29.5 autres milliards de dollars à ce moment-ci.

[Français]

**M. Louis Duclos (Montmorency-Orléans):** Monsieur le Président, j'ai vraiment hésité longuement avant de décider si je devais prendre la peine de répondre à la litanie d'insanités provenant de l'Opposition officielle. Je pense cependant que si l'on veut que les Canadiens et les Canadiennes qui prennent la